
PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

Sommaire :

Décret portant clôture
de la Session Extraor-
dinaire de l'Assemblée
Législative ouverte le
1er Septembre 1960 -

(/) ECRETS DU PREMIER MINISTRE

/)NNEE 1960 -()- N° 256 /PCM

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Constitution principalement en son article 25 ;

DECRÊTE :

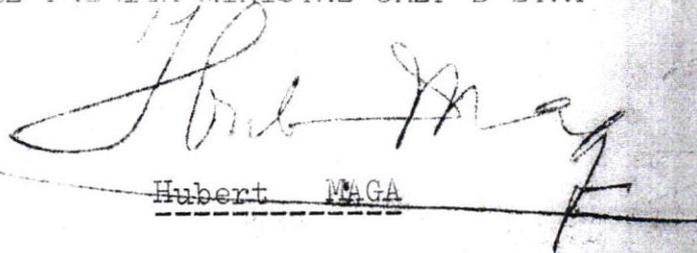
ARTICLE 1er.- La Session Extraordinaire de l'Assemblée
Législative ouverte le 1er Septembre 1960 est déclarée
close le 15 Septembre 1960 -

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey et communiqué
partout où besoin sera./.-

AMPLIATIONS:

P.C.M.	15
A.L.D.	4
MINISTRES	15
S.G.C.M.	3
J.O.R.D.	1

PORTO-NOVO, le 15 SEPTEMBRE 1960
LE PREMIER MINISTRE CHEF D'ETAT


Hubert MAGA